

Compte-rendu du conseil municipal

du 1^{er} décembre 2022

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	3
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	4
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	5

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Dominique REMY, Marie-Christine POLLET, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Isabelle ROBION, Nicole DEWAILLY, Jean-Gabriel DEPINYOY, Laurent SCHOLART, Marianne KERRICH, Brigitte COLLET.

Excusés :

Michel DEMEURE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Anne-Sophie MOREAU donne pouvoir à Marie-Christine POLLET, Christelle VANHERSECKE est excusée.

Secrétaire de séance : Jean Gabriel DEPINYOY

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations de ce conseil ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire détaille les réunions et manifestations auxquelles il a participé :

- Vendredi 21 octobre : atelier PLU Intercommunal et travail sur cartes
- Samedi 22 octobre : participation au salon éco construction à Phalempin
- Samedi 22 octobre : inauguration de la piscine communautaire à Templeuve
- Lundi 24 octobre : réunion en mairie de Coutiches sur la loi Zan (zéro artificialisation nouvelle) en présence de la sénatrice Valérie LETARD.
- Jeudi 10 novembre : atelier PLU I à Nomain : présentation de la méthode de travail. Chaque commune doit envoyer courant février un état de ses « projets ». Une réunion des élus sur ce thème sera programmée en janvier 2023.
- Lundi 14 novembre : réunion de travail à Orchies sur les bornes électriques.
- Lundi 14 novembre : réunion du Conseil Communautaire : principalement présentation du projet de siège de la CCPC sur le site d'Agfa et Rapport d'Orientations Budgétaire 2023.
- Mardi 15 novembre : réunion de présentation des résultats du groupement de commande IARD. Les communes adhérentes étaient appelées à faire des choix notamment sur le niveau des franchises.
- Mercredi 16 novembre : réunion de travail sur les mutuelles communales. Notre commune propose cette démarche aux habitants depuis quelques années.
- Mercredi 16 novembre : réunion de la commission 3, retour sur le portage des repas et sur la politique tarifaire pour les aînés mais aussi pour les ASLH. Nous avons aussi voté les subventions aux associations en lien avec les seniors.
- Lundi 21 novembre : assemblée générale de Noréade Siden Sian où un point a été fait des travaux programmés jusqu'en 2028 ainsi que des perspectives d'évolution des coûts.
- Lundi 28 novembre : bureau communautaire : principalement les subventions aux associations et la validation des marchés publics.

- Lundi 28 novembre : conférence des Maires, intervention d'Enedis sur le délestage d'électricité en hiver, retour sur l'étude d'opportunité de création d'une cuisine centrale et scénarios démographiques dans le cadre du PLUI.

2.2 AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) (POUR AVIS).

Une convention a été signée entre la CCPC et chaque commune pour définir le périmètre d'intervention du service, les missions du service instructeur et de la commune. L'évolution réglementaire induite par la loi ELAN conduit à faire évoluer les pratiques. Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation par voie électronique. Les communes de plus de 3 500 habitants ont quant à elles l'obligation de se conformer à la dématérialisation complète de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Pour y répondre, la Communauté de communes Pévèle Carembault a mis en place un guichet unique, nommé Portail de l'urbanisme, accessible à tous les pétitionnaires. Ce portail est à disposition de l'ensemble des communes du territoire, y compris les communes de moins de 3 500 habitants, pour répondre aux obligations du code des relations entre le public et l'administration.

Les évolutions engendrées par la dématérialisation nécessitent d'intégrer ces nouvelles pratiques dans la convention entre la Communauté de communes et les communes. Cette adaptation des pratiques concerne notamment les échanges entre les pétitionnaires et les communes, les modalités d'envoi des dossiers entre les communes et le service instructeur.

Par conséquent M. le Maire sollicite les élus pour l'autoriser à signer cet avenant à notre convention initiale.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

Isabelle Robion, conseillère déléguée, fait un point des actions entreprises par les jeunes du CMJ (les jeunes ont été invités avec leurs parents pour faciliter l'implication et l'avancement des projets), notamment :

- l'action de participation aux décorations de Noël : le CMJ a fait un appel aux dons de décorations auprès des habitants pour décorer le village. C'est le CMJ qui s'est occupé de l'affiche.
- l'intervention dans l'école P. Picasso, avec la gendarmerie, sur le dossier du harcèlement scolaire. Une association est en train de recruter des jeunes pour préparer une intervention sur ce sujet.
- la « plaine de jeux » sur la moitié du terrain de foot : M. le Maire, un paysagiste et le CMJ ont étudié le projet afin de trouver une solution avec très peu de béton (souhait des jeunes et de la municipalité). Une ébauche de projet doit être présentée assez vite.

Le CMJ est mobilisé sur plusieurs événements (comme le 11 novembre ou le repas des aînés).

3.2 POINT SUR LA MODIFICATION DES HORAIRES A LA RENTREE 2022

Suite à la modification des horaires de l'école, le personnel de l'équipe d'animation considère qu'il y a une amélioration sensible du « climat » pendant la pause méridienne. Dix à quinze minutes qui augmentent le temps de cantine et enlèvent du stress aux enfants.

4 Délégation Action Sociale

4.1 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

A ce jour il n'y a pas de dossier validé par la commission.

4.2 POINT SUR LE BEGUINAGE

Les travaux de démolition vont démarrer dans le courant du premier trimestre 2023 après une phase de diagnostic. Nous avons été sollicité pour la récupération éventuelle de matériaux (briques, charpente), nous nous mettrons d'accord avec l'EPF et Tisserin

CMJ : des jeunes impliqués

Horaires de l'école : un changement bénéfique...

Béguinage : c'est pour bientôt...

Habitat pour les briques. Pour la charpente nous allons solliciter l'entreprise de couverture qui va s'installer sur la ZAC.

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire indique que des travaux de maintenance et de taille des espaces verts ont été réalisés. La réfection du Foyer associatif est terminée.

5.2 INTEGRATION DE LA VOIRIE DU CLOS DU CHEMIN VERT DANS LA VOIRIE COMMUNALE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 22 juin 2021, nous avons classé dans la voirie communale les voies dénommées « rue du Clos du Chemin Vert », « rue des Charmes » et « allée des Hauts Prés » (domaine public routier communal) sans préciser le nombre de mètres linéaires. Monsieur le Maire propose donc de compléter la délibération initiale en indiquant que la longueur de voirie à intégrer représente 430 mètres linéaires.

Monsieur le Maire sollicite donc les élus pour modifier la délibération en incluant le nombre de ml et pour l'autoriser à signer tout document afférent à cette modification.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.3 MODIFICATION DE LA PERIODE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET SIMPLIFIE D'EXPROPRIATION (POUR AVIS).

Monsieur le Maire informe les élus, qu'après consultation du service d'ingénierie du Nord (I-Nord), il n'est pas nécessaire de faire appel à un commissaire enquêteur pour le projet d'expropriation qui a été voté en octobre 2022. Cependant, compte tenu de l'obligation de publicité de la consultation, il n'est pas possible de respecter le calendrier initial qui était fixé du 14 novembre au 17 décembre.

Monsieur le Maire sollicite donc les élus pour différer cette consultation du 27 février au 31 mars 2023.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

5.4 TRAVAUX DE LA RUE DU POIRIER (NOREADE) : ORGANISATION, CALENDRIER

Suite à la réunion publique, Monsieur le Maire rappelle que la société Noréade a annoncé un début des travaux pour la deuxième quinzaine de janvier 2023.

6 Délégation Finances et Administration

6.1 DECISION MODIFICATIVE N°1 (POUR AVIS).

Alain Fournier, premier adjoint aux finances présente aux élus les modifications inscrites dans cette Décision Modificative n°1 qui vise essentiellement deux objectifs : pouvoir régler les salaires en décembre et acter la hausse des coûts de l'énergie.

Pour le 1^{er} objectif, on augmente globalement de 15000€ les charges de personnel.

Pour le 2^{ème} objectif, on va acter une hausse de dépenses d'énergie de 25000€.

Alain Fournier sollicite les élus sur cette DM.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

6.2 SUBVENTIONS 2022 : DEMANDES DES ASSOCIATIONS 2022 (POUR AVIS).

Alain Fournier, premier adjoint aux finances présente aux élus les demandes de subventions inscrites au budget à savoir :

- Cat Nat Wannehain 200€
- L'harmonie de Bourghelles : 400€
- Wann'et 1 sports : 400€
- Le club colombophile de Wannehain (Progrès Siège Unique): 100€

Et sollicite l'avis des conseillers.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

La voirie du Clos du chemin vert est intégrée à la voirie communale

Travaux rue du Poirier : début des travaux mi-janvier

6.3 Fournisseur de logiciel de la Mairie : choix du prestataire (pour avis).

Monsieur le Maire rappelle au conseil que nous avons mis fin au contrat qui nous lie à la société NFI jusqu'en septembre 2023 et ce à titre conservatoire. En effet nous travaillons depuis longtemps avec cette société sans réelle mise en concurrence.

Trois prestataires de services ont été sollicités mais seuls deux ont répondu.

Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis.

- Société NFI : location du matériel (3 postes) et du logiciel (uniquement sur ces trois postes) 4320€ par an pour 4 ans
- Société SGI : pas de location de matériel et logiciel sur tous les postes. A partir de 2024 coût annuel 3228€ TTC par an. Investissement de départ en formation des utilisateurs 4992€.

En terme de qualité, les utilisateurs de Cosoluce de la Société SGI sont assez nombreux dans la Pévèle et satisfaits du logiciel.

Concernant NFI nous n'avons pas ou peu de problèmes jusqu'à la non prise en compte du logiciel Waigéo (gestion du périscolaire). Cette absence de prise en compte par NFI nous donne du travail supplémentaire.

Après examen par le bureau des adjoints, Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre de la Société SGI et sollicite le conseil pour l'autoriser à signer tout document afférent à cette décision.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

6.4 DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023 (POUR AVIS).

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

A savoir :

- Chapitre 20 : 1 275,00€
- Chapitre 21 : 168 546,20€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite de 25% des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

6.5 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non-complet (*soit 28/35^{ème}*) chargé des activités relatives à la gestion administrative à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil.

22 octobre : Halloween organisé par l'APE avec jeu de piste.

29 octobre : inauguration de la zone d'activités et de l'allée Bernard COCHETEUX.

11 novembre : cérémonie avec la participation de pas mal d'élèves.

13 novembre : repas des aînés avec spectacle patoisant.

26 novembre : - opération Plantons le décor (plantation d'arbres et végétaux dans le village)

- repair café
- Assemblée générale de l'association de marche
- Banque alimentaire

*De nombreux événements
passés et à venir...*

Dominique REMY, en profite pour remercier tous les participants et le personnel administratif pour leur aide.

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir jusqu'à la fin janvier 2023.

2 décembre : spectacle de l'APE

3 décembre : téléthon organisé par le CAW, Wann'et 1 Sport, l'APE et la municipalité

10 décembre : marché de Noël de l'APE

15 décembre : distribution des coquilles aux enfants de l'école

17 décembre : distribution des coquilles aux aînés (Le Comptoir de la Pévèle offre un pot de miel)

17 décembre : soirée jeux de société organisée par le Comptoir de la Pévèle.

19 décembre : sensibilisation au dérèglement climatique organisée par le Comptoir de la Pévèle.

22 ou 23 décembre : vente de produits organisée par le Comptoir de la Pévèle.

15 janvier : vœux de Maire

7.2 MISE EN ŒUVRE DU CALENDRIER DES FETES 2023

Une réunion sera organisée avec les représentants des associations pour définir les différents événements prévus pour l'année.

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

8.1 ACCEPTATION D'UN DON AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception, au service comptable de la mairie, d'un chèque pour un montant de 131,16 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision (en concertation avec les adjoints) d'accepter ce don pour un montant de 131,16 €, comme le prévoit l'article 7 des délégations du Conseil Municipal au Maire.

9 Informations / Questions diverses

9.1 BILAN D'ACTIVITES DU CDG59

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce bilan est à leur disposition.

9.2 RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce rapport est à leur disposition ainsi qu'aux habitants.

9.3 LES CHIFFRES DE WANNEHAIN EN 2022 PAR L'ADULM

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce rapport de l'ADULM (Agence de Développement de d'Urbanisme de Lille Métropole) est à leur disposition.

9.4 CALENDRIER DES REUNIONS DU PREMIER SEMESTRE 2023.

Monsieur le Maire commente ce calendrier envoyé en début de semaine.

Quelques principes : il n'y a pas de réunion du conseil municipal en janvier, période des vœux (sauf urgence). Le premier conseil de 2023 est donc le 1^{er} février.

Une réunion publique est, d'ores et déjà, programmée (15 mars) sur l'éclairage public mais il y en aura sans doute d'autres.

Une réunion des élus est inscrite un samedi matin (11 mars) pour faire un point de mi-mandat avec repas pris en commun le midi.

La séance est levée à 22h00

Pour mémoire les dates des prochaines réunions du Conseil :

- ***mercredi 1^{er} février à 20 h***
- ***jeudi 9 mars à 20 h***